

ACTION URGENTE

CHINE. UN MOINE TIBÉTAIN EMPRISONNÉ POUR DES MESSAGES EN LIGNE

Le moine tibétain Rinchen Tsultrim a été condamné à quatre ans et six mois d'emprisonnement en mars 2020 sans avoir bénéficié d'un procès équitable. Les membres de sa famille n'ont appris sa condamnation qu'un an après, lorsque les autorités les ont informés qu'il était incarcéré dans une prison (dont elles n'ont pas précisé le nom) à Chengdu, dans la province du Sichuan. Aucun renseignement sur son état de santé, ni même sur les charges retenues contre lui, n'a été communiqué à ce jour. Sa famille pense qu'il a été emprisonné pour avoir exprimé des opinions politiques sur son compte WeChat et sur son site Internet personnel. Rinchen Tsultrim ne peut pas communiquer avec ses proches ni consulter un avocat. En conséquence, Amnesty International est profondément inquiète pour la santé et le bien-être de cet homme.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Directeur du Bureau de l'administration pénitentiaire de la province du Sichuan
Director Chen Zhilin
Sichuan Province Prison Administration Bureau
No. 1, Binjiangzhong Lu, Chengdu
610020 Sichuan Province
Chine*

Monsieur le Directeur,

*Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude au sujet de **Rinchen Tsultrim (仁青持真)**, un moine tibétain qui a été condamné à quatre ans et six mois d'emprisonnement en mars 2020, sans procès connu.*

J'ai appris avec consternation que les membres de la famille de Rinchen Tsultrim n'avaient été informés de sa condamnation que lorsque le Bureau de la sécurité publique de la préfecture autonome tibétaine d'Aba et Qiang leur a indiqué, en mars 2021, qu'il se trouvait dans une prison à Chengdu. En mars 2020, ils avaient reçu des informations officielles indiquant qu'il était soupçonné d'« incitation au séparatisme ». Cependant, aucun renseignement officiel sur son état de santé, ni même sur les charges dont il a été déclaré coupable, ne leur a été transmis à ce jour.

La famille de Rinchen Tsultrim pense qu'il a été emprisonné pour avoir exprimé des opinions politiques sur son compte WeChat et sur son site Internet personnel. En vertu du droit international relatif aux droits humains et des normes internationales en la matière, nul ne doit être emprisonné uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression.

Il est très inquiétant de constater que Rinchen Tsultrim est détenu au secret depuis le 1^{er} août 2019. Étant donné qu'il ne peut pas communiquer avec ses proches ni consulter un avocat régulièrement, j'éprouve de vives préoccupations pour la santé et le bien-être de cet homme.

En conséquence, je vous prie instamment :

- **de libérer Rinchen Tsultrim, à moins qu'il n'existe des éléments crédibles, suffisants et recevables tendant à prouver qu'il a commis une infraction reconnue par le droit international et qu'il ne soit jugé dans le cadre d'un procès conforme aux normes internationales d'équité ;**
- **dans l'attente de sa libération, de révéler son lieu de détention, de lui permettre d'avoir des contacts réguliers et sans restriction avec ses proches et avec les avocats de son choix, et de veiller à ce qu'il ne soit pas soumis à des actes de torture ni à d'autres mauvais traitements.**

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Rinchen Tsultrim, 29 ans, était moine au monastère de Nangshig, dans la préfecture autonome tibétaine d'Aba (province du Sichuan). Après une vague de troubles au Tibet en 2008, il a commencé à exprimer ses opinions sur WeChat et sur un site Internet personnel en tibétain appelé « Scepticisme à l'égard du Tibet ». En 2018, le bureau local de la Sécurité publique l'a mis en garde à deux reprises, lui ordonnant de ne plus exprimer d'opinions critiques en ligne sur la politique chinoise. Il a été placé sous étroite surveillance et son site personnel a été fermé.

Dans les zones à population tibétaine et dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, les minorités ethniques sont soumises à des restrictions et à des mesures de répression dures et généralisées, sous couvert de « lutte contre le séparatisme », « lutte contre l'extrémisme » ou « lutte contre le terrorisme ». L'accès aux zones à population tibétaine, tant en ce qui concerne les entrées que les sorties, est toujours très restreint, en particulier pour les journalistes, les universitaires et les organisations de défense des droits humains, ce qui rend extrêmement difficile toute recherche et collecte d'informations sur la situation des droits humains dans ces zones.

En juin 2020, 50 spécialistes indépendants des Nations unies en matière de droits humains ont formulé de vives critiques à l'égard de la Chine, entre autres pour la répression qu'elle exerce à l'encontre des minorités ethniques et religieuses au Xinjiang et au Tibet. Le 6 octobre 2020, 39 États membres de l'ONU ont publié une déclaration conjointe exprimant de profondes inquiétudes au sujet de la situation des droits humains au Tibet, au Xinjiang et dans d'autres régions. Le 21 juin 2021, 44 États membres de l'ONU ont publié une autre déclaration conjointe exprimant les mêmes préoccupations.

Selon des dispositions réglementaires entrées en vigueur le 1^{er} février, les groupes religieux doivent « suivre la direction du Parti communiste chinois [...], persister dans la voie de la sinisation de la religion et pratiquer les valeurs socialistes essentielles ». Les autorités s'emploient à aligner les pratiques et enseignements religieux sur l'idéologie d'État et à renforcer globalement le contrôle sur tous les groupes religieux, que ces groupes mènent leurs activités avec l'aval du pouvoir ou non. Des informations ont fait état de la destruction de milliers de sites culturels ou religieux, en particulier dans le nord-ouest de la Chine. Les activités religieuses au Xinjiang et au Tibet sont toujours durement réprimées par le pouvoir central. Des personnes sont la cible d'arrestations arbitraires pour des pratiques religieuses ordinaires.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : chinois, anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 25 AOÛT 2021.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM, PRÉNOM ET PRONOM À UTILISER : Rinchen Tsultrim (il)